

En marquant de son empreinte la période de l'édification du socialisme et la renaissance de la Nation, comme elle a été naguère la règle d'or des combattants de la Libération, l'austérité reste l'une des vertus fondamentales du peuple algérien et l'une des valeurs morales qui font la grandeur de la Révolution algérienne.

4 — Le système fiscal

Le système fiscal, de son côté, doit s'adapter progressivement aux besoins du développement, économique et social à moyen et long termes.

De même, il y a lieu d'élargir les actions destinées à améliorer l'encadrement des revenus non salariaux en vue de mettre fin aux situations de rentes improductives et d'inciter à l'utilisation optimale de l'épargne privée dans les investissements de production.

Parmi les objectifs assignés à la fiscalité, il y a lieu d'introduire les aménagements nécessaires pour améliorer le rendement fiscal dans des proportions élevées et de développer un dispositif efficace de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale en vue d'assurer l'équilibre des ressources et leur emploi, et éviter qu'une part importante du revenu national ne s'oriente vers la consommation et le gaspillage.

5 — L'indépendance financière

L'indépendance financière du pays, la préservation de la crédibilité et de la solvabilité de l'Etat demeurent des impératifs majeurs dans la conduite de la politique économique.

Dans ce cadre, une organisation précise des conditions de recours à l'apport extérieur en technologie et en services devra se faire autour des axes suivants :

— veiller à limiter l'apport extérieur aux seuls programmes ou parties de programmes, ne pouvant être pris en charge effectivement par les capacités nationales,

— étudier toutes les possibilités de participation des moyens ou produits nationaux dans la conception et la mise en œuvre de ces programmes,

— organiser, d'une manière systématique, l'accumulation et l'acquisition du savoir-faire, à l'occasion de l'intervention des capacités étrangères,

— définir et mettre en œuvre des programmes précis en vue du remplacement progressif de l'apport extérieur par des moyens nationaux à tous les niveaux concernés.

L'indépendance financière de l'Etat signifie également que le recours aux financements extérieurs, nécessaires au développement, soit, en permanence, suivi et contrôlé de sorte que l'endettement extérieur demeure maîtrisé, qu'il reste à tout moment compatible avec les exigences du développement économique et social, et qu'il ne soit, en aucune manière, un obstacle à l'indépendance économique du pays.

6 — Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur

Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur constitue un acquis précieux pour le renforcement de l'action de l'Etat dans le domaine des échanges extérieurs et l'orientation de ces échanges dans le sens dicté par l'intérêt national.

L'exercice de ce monopole et son mode d'organisation et de fonctionnement devront, toutefois, faire l'objet d'adaptations permanentes de sorte à éliminer les insuffisances apparues dans le fonctionnement de ce monopole, à supprimer les rigidités bureaucratiques et à garantir l'approvisionnement correct de l'économie aux moindres coûts.

Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur doit permettre de lutter contre toutes les importations de produits superflus ou inutiles et encourager l'exportation de la production nationale.

Il devra contribuer à organiser la diversification géographique des échanges de l'Algérie, à les orienter particulièrement vers les pays avec lesquels existent des liens d'amitié, en particulier les pays du Sud.

Toutefois, quelle que soit l'ampleur de cette politique de coopération, il s'agit de garder présent à l'esprit, le fait que le développement du pays est d'abord et avant tout, le produit des efforts de ses enfants et que « le Compter-sur-soi » constitue la base permanente de l'action de développement.

7 — La mobilisation des travailleurs

Aussi, la mobilisation de l'ensemble des travailleurs et leur intégration dans les circuits actifs de l'économie constitue une des bases essentielles de la démarche économique.

Cette mobilisation a nécessité la mise en œuvre d'une politique salariale adaptée qui a visé, dans un premier temps, à réduire les disparités et lutter contre les inégalités et se fixe dans un second temps, de rémunérer, chacun équitablement, selon la contribution à l'effort national de production et de développement.

Il s'agit, en relation avec le système national de planification, de préciser, d'adapter et d'affiner :

— l'ensemble des paramètres nécessaires à une meilleure définition du salaire de base et du régime indemnitaire,

— le cadre de la liaison qui doit exister entre le salaire et la production, les mécanismes de stimulation des travailleurs en fixant pour l'ensemble des secteurs, le cadre général d'évaluation correcte des performances en vue d'accroître la production et la productivité, d'améliorer l'efficacité des entreprises et des administrations, et d'assurer une répartition rationnelle du personnel qualifié.

Il y a lieu également de rechercher, en permanence, les formules adéquates et efficaces pour encourager le travail productif dans les secteurs stratégiques.